

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, VILLENEUVE Marlène, DECHAVANNE Carole, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANCOIS Yannick, DONNARS Jean.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Jean DONNARS

Date de convocation : 08/12/2020

Après approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2020, l'ordre du jour est abordé.

M. le Maire transmet les remerciements de M. et Mme Martin adressés au Conseil pour le renouvellement de l'exonération du loyer commercial, et le soutien ainsi manifesté.

Bail du logement à l'étage de l'école

M. le Maire annonce qu'il a fait usage de sa délégation de signature pour renouveler le bail du logement à l'étage de l'école. Le bail est annuel car ce logement est attribué à l'éducation nationale.

Décisions modificatives budgétaires

M. le Maire annonce qu'il a fallu faire 3 décisions modificatives budgétaires qui ont été rattachées à la réunion du Conseil municipal en date du 17 novembre : l'une pour les travaux de voirie avec le SIVOM, la deuxième pour l'achat du columbarium et la dernière pour un dégrèvement TFNB.

Redevance assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil fixe pour 2021 la part fixe de la redevance assainissement à **12€** (contre 11,50€ en 2020, et 11€ en 2019) et la part proportionnelle de la redevance assainissement à **0.67€** le m3 d'eau consommée (contre 0.65€ en 2020 et 0.62€ en 2019).

Tarifs de location des salles

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs de location de la Salle St Pierre, de la salle des associations et de la salle des Tilleuls pour l'année 2021. Seul le lavage du sol de la salle St Pierre passe de 37€ à **40€**.

Travaux de mise en place de la coupure de nuit

M. le Maire présente le coût du projet des travaux de mise en place de la coupure de nuit. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune.

Bulletin municipal

Le travail de la Commission est bien avancé. Le bon à tirer sera vendredi 18/12 en mairie, pour une distribution prévue vers le 9 ou 10/01. Le devis retenu est celui d'AGB Belmont.

Questions diverses :

M. Martin remplace à la cantine Mme Moricet qui est en arrêt de travail prolongé jusqu'au 15/01. M. Martin a signé un CDD de remplacement de 13h hebdomadaires.

Le repas de Noël des enfants de l'école aura lieu à la Salle St Pierre le vendredi 18/12, pour permettre d'accueillir les 41 personnes inscrites, adultes compris, dans les meilleures conditions.

La société ELAN, qui a le contrat pour le photocopieur de l'école, a fait une proposition commerciale pour l'ensemble des photocopieurs. Il en ressort qu'il est préférable d'arriver au terme du contrat, dans 2 ans, et d'obtenir des tarifs préférentiels en passant par Charlieu Belmont Communauté.

M. le Maire présente le projet de micro-crèche de la mairie de Sevelinges. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas diffuser l'enquête auprès de la population, pour ne pas faire de tort à l'école de Jarnosse.

La Commune n'a pas reçu de prix pour son fleurissement, mais les encouragements du département qui incite la Commune à se représenter l'année prochaine, en mettant en valeur ses circuits pédestres et la Madone. La Commission récupère les bons pour les lauréats, pour un total identique à l'année dernière. M. Alix présente les devis reçus pour l'abattage des arbres à la Madone.

La Commission des Chemins s'est réunie le 12/12, pour constater le résultat du passage du prestataire de Coforêt. Cette société estime le litige clos, dans un courrier recommandé, et n'envisage aucune action. Les membres de la Commission estime que le chemin est fait, mais qu'il conviendrait de boucher le trou et d'empêcher l'eau de descendre à la rivière. M. le Maire, avec l'appui des propriétaires riverains, veut inciter Coforêt à agir. Les membres du Conseil incite M. le Maire à trouver un terrain d'entente et à engager une procédure à l'amiable.

L'échange de terrains entre M. Chambonnière et la famille Dautrait est en bonne voie pour permettre de faire avancer le dossier de l'aménagement de la rue de l'école. Il s'agit à présent de faire intervenir le géomètre, puis le notaire.

Le défibrillateur sera installé vers la salle St Pierre le 23/12. Les contraintes techniques n'ont pas laissé le choix de son emplacement, qui sera bien indiqué au public par un fléchage adapté.

Mme Bory et M. François rendent compte de la réunion du SIADEP le 14/12. Les réserves d'eau vont être progressivement supprimées au profit de pompes, ce qui sera plus économique.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 19 janvier 2021 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.